

## LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le PADD, socle du PLU, présente le projet communal pour les années à venir. C'est un document simple et accessible à tous les citoyens. Il fixe les orientations de la ville en matière d'aménagement sur le long terme et résume les choix d'aménagement communaux qui vont permettre d'établir la traduction réglementaire, notamment le règlement et ses documents graphiques.

## LES GRANDES ORIENTATIONS

### 1 PROMOUVOIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE D'AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Protéger et valoriser l'identité patrimoniale de Rambouillet

Préserver et mettre en valeur les paysages

Accentuer la place de la nature en ville

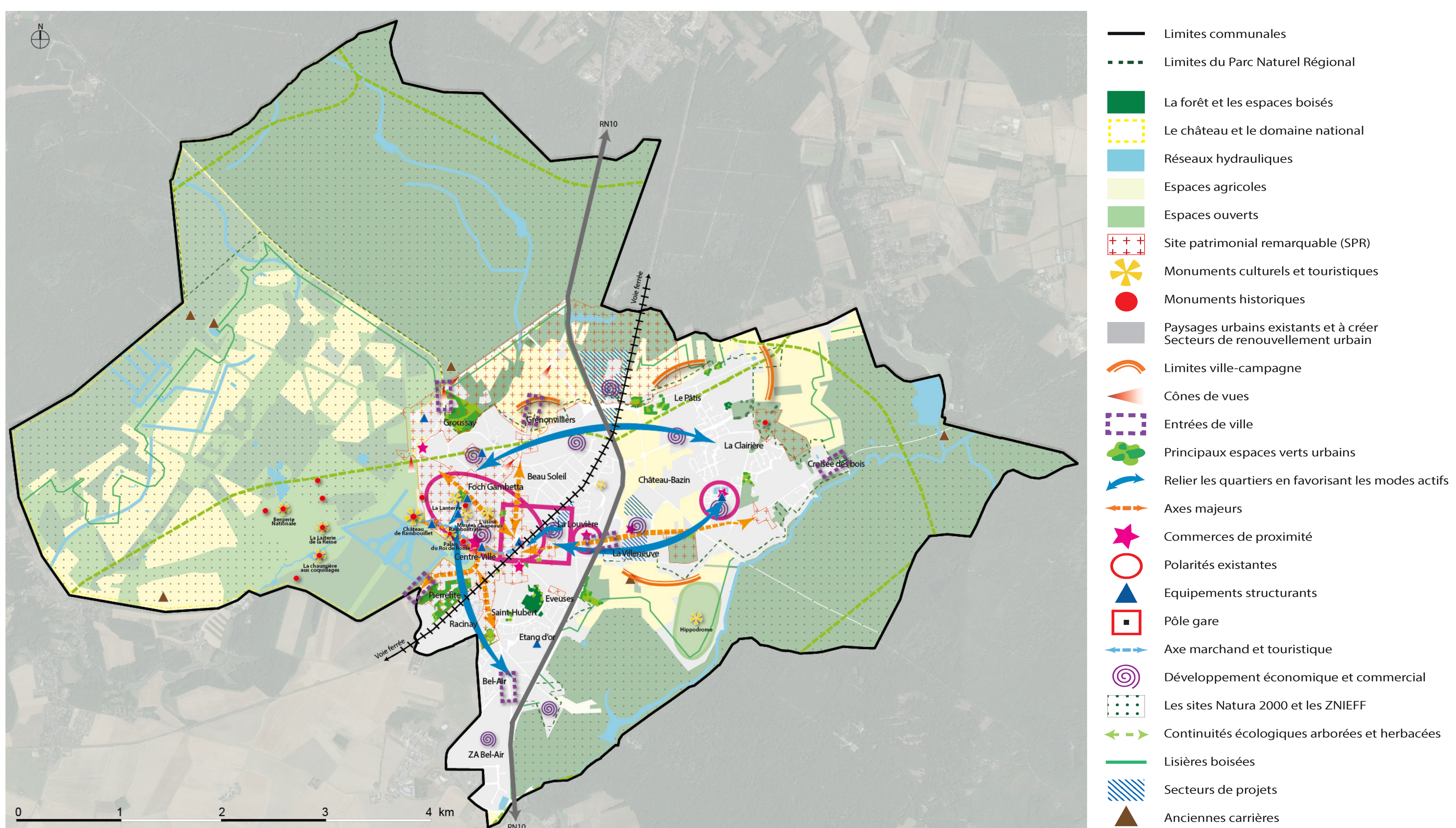
### 2 RAMBOUILLET, VILLE DU BIEN VIVRE

Conforter le dynamisme du cœur de ville en équilibre avec les quartiers

Elargir une offre en logements diversifiée et adaptée

Satisfaire les besoins actuels et futurs des habitants en services et équipements structurants

Promouvoir une mobilité partagée et diversifiée



### 3 AFFIRMER LE RAYONNEMENT DE LA VILLE ET SON DYNAMISME ECONOMIQUE

Accentuer le rayonnement touristique et culturel du territoire

Stimuler l'attractivité économique du territoire et soutenir l'emploi

Rambouillet, terre d'expérimentation et d'innovation

### 4 RAMBOUILLET, VILLE DURABLE ET RESPONSABLE

Aménager un territoire harmonieux en maîtrisant la consommation de l'espace

Protéger et économiser les ressources

Développer un territoire résilient